



DÉCLARATION LIMINAIRE

C T L Du 2 décembre 2020

Madame la Directrice par intérim, ce CTL initialement prévu le 23 novembre a été reporté à ce jour sans que l'on en connaisse véritablement les motifs.

Il est quand même fort de noter, dans le courriel, annonçant cette nouvelle date « Comme suite aux échanges téléphoniques entre Mme EXERTIER et les secrétaires départementaux des organisations représentatives », alors que la CGTFIP 43, comme peut-être d'autres organisations syndicales n'a pas été prévenue.

Un appel, sans même laisser de message, ne serait être considéré comme un échange téléphonique.

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CTL, en 2004, France Télécom mettait en place le plan Next en prévision de l'ouverture à la concurrence.

L'objectif était clair, il s'agissait de supprimer des emplois, de muter des agents dans d'autres secteurs de la Fonction Publique, d'inciter les départs volontaires.

Pour mettre à bien son projet, l'entreprise n'hésite pas à dégrader les conditions de travail, et à trouver de « jeunes loups », et même certains plus âgés, pour appliquer loyalement ses consignes et pour mettre en place ce qui sera plus tard reconnu comme du « harcèlement moral ».

Ces méthodes auront des conséquences dramatiques, voire tragiques, pour les agents de France Télécom.

Revenons, à présent, à notre administration. Elle va nous imposer son « Nouveau Réseau de Proximité » baptisé NRP.

Certes, aujourd'hui, ce projet n'a pas pour finalité la privatisation des Finances Publiques ; mais qui sait demain.

On voit déjà une partie de nos missions partir vers le secteur privé.

Notons quand même que ce NRP rejoint en bien des points le plan Next :

- Les suppressions d'emplois, elles ont déjà été entamées, depuis bien des années, par notre Direction Générale et elles continueront puisque le « Projet de Loi de Finances de 2021 » en prévoit 2 163 pour les Finances Publiques.
- L'externalisation des agents vers d'autres administrations est aussi prévue par le NRP.
- Les conditions de travail dégradées, les agents en ont déjà fait le constat.
- Les départs volontaires, la direction générale les met en place avec son dispositif de rupture conventionnelle.

Et comme France Télécom, notre Direction Générale a su trouver des cadres pour appliquer, le doigt sur la couture, ce projet mortifère.

Notre Directeur Général nous démontre, une fois encore, son mépris des agents : en effet, c'est en pleine crise sanitaire qu'il met à exécution son projet.

La santé et le bien-être de ces agents devrait être, aujourd'hui, sa principale préoccupation.

Son projet, la majorité des agents et des élus en ont affirmé leur refus.

Les organisations syndicales, accompagnées des agents l'ont combattu.

Mais notre Directeur Général n'en a que faire ; tant pis pour le dialogue social dit de qualité, celui-ci restera comme bien souvent de belles paroles qui n'engagent que ceux qui y croient.

La CGT Finances Publiques est opposée au démantèlement de la DGFIP et plus généralement du service public.

La CGT Finances Publiques 43 est malgré tout, comme elle l'a toujours été, une force de proposition. Nous tenons à rappeler que, depuis des années, nous militons et nous disons :

OUI à un service public de proximité et au plus près des besoins fondamentaux des citoyens.

OUI au réseau des finances publiques tel qu'il occupe le territoire actuellement (avec tous ses centres et trésoreries de pleines compétences). Un réseau renforcé en moyens humains (formés à la hauteur des exigences attendues), et budgétaires (doté par exemple d'outils informatiques performants). L'État est bien capable de débloquer en urgence des milliards d'euros pour les entreprises, pourquoi ne le ferait-il pas pour ses propres services ?

OUI à ce réseau, qui ainsi, mieux armé, pourra tenir des permanences dans les lieux plus reculés des territoires. Car constatons-le, le Nouveau Réseau de Proximité n'apporte rien de « nouveau ». Nous avons connu, il y a quelques années les permanences dans les mairies, les centres sociaux, etc. Nous savons le faire. Elles ont été supprimées pour raisons budgétaires. Nous pourrions le refaire à la condition que l'Etat débloque aussi des moyens pour ses propres services et alimente le réseau en emplois.

**La CGT Finances Publiques souhaite que puissent être donnés à la DGFIP les moyens d'assurer la continuité de l'État pendant et après la crise.
Cela suffit à justifier l'abandon du NRP.**